

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SECTEUR ATLANTIQUE DU
02 Juin 2023**

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité du secteur Atlantique du 31 mars 2023, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région OUEST et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 31 mars 2023 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

TROCHON	Nicolas (Directeur d'agence Sainte Etienne de Montluc)	
MARCHAIS	Michael (Directeur d'agence Guipel)	
FOMBERTASSE	Cindy	
MENAGE	Eric	
KALOKO	Sekou Oumar	Visio

Absents

Excusés

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

1- Mr kasongo Samson agent SSIAP exerçant à Valmy aux Champs de Mars à été planifié le 12 avril 2023 de 7h à 13h et de 13h à 20h se qui lui fait 13h de vacation. Il a signalé à la planification et à son chef de secteur qui n'ont voulu rien faire en lui disant qu'il sera remplacé à 19h sauf qu'il n'a pas eu de remplaçant et qu'il était obligé de faire la fermeture.

- le SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi ses genres de fautes de planification.

- le SNEPS-CFTC souhaite avoir des explications très convaincantes concernant cette faute grave de planification.

Réponse de la Direction

La Direction n'était pas informée de cette situation au moment où la question a été posée et s'est rapproché du collaborateur ce qu'il s'est passé. Le dossier est transmis au service RH. M. KASONGO nous a indiqué qu'il a appelé l'astreinte à 19h lorsqu'il a vu qu'il n'avait pas de relève. En revanche, il nous a affirmé qu'il ne lui a pas été répondu qu'on ne ferait jamais rien pour le remplacer.

2- il a toujours été dit à Mr kaloko lors des rejets de ces demandes de congés que les 2 titulaires du même site ne peuvent pas aller en congés à la même période. Il se trouve que Monsieur Djawara et Monsieur Mondestin ont été mis en congés à la même semaine du 17 avril 2023 au 23 avril 2023.

- le SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi mettre des 2 titulaires en congés à la même période sachant que ça impacte le fonctionnement de la planification.

- le SNEPS-CFTC souhaite que la loi soit respectée et applicable pour tous les agents et non à certains.

Réponse de la Direction

Il s'agit d'une confusion lors de la validation des congés. Cela n'aurait pas dû être validé.

3- L'équipe de Polaris est toujours dans l'attente des consignes à jour depuis des mois et le SNEPS-CFTC s'est aperçu que ce n'est pas le seul site ou les consignes ne soient pas à jour notamment Laennec, Castel Frère, Briord

- Le SNEPS-CFTC vous demande une intervention rapide des chefs de secteurs pour la remise à jour et signature des consignes.

Réponse de la Direction

Il n'y pas eu de changement de consigne sur le site de Polaris, celle-ci sont à jour.
Nous sommes dans l'attente des rendez-vous pour les sites du CHU.
Les nouvelles consignes du site Castel nous seront transmises lors de notre rendez-vous de juin.
Concernant Briord, nous sommes dans l'attente du retour du client suite aux changements qui vont être apportés sur le site dans les prochaines semaines, des nouvelles consignes vont nous être transmises.

4-Monsieur Kaloko agent SSIAP exerçant au CCAS de Nantes a sollicité Monsieur Guesset concernant son remboursement de frais (de formation et de transport) qui lui a promis de faire le nécessaire dès le retour de congés de Monsieur Trochon. Rien n'a été fait Monsieur Calpas est passé au CCAS de Nantes et Monsieur Kaloko a sollicité son aide afin de faire la demande de remboursement des frais, Monsieur Calpas n'a pas réussi ce jour et il a promis de revenir au CCAS pour faire la demande ensemble, il n'est plus revenu. Monsieur Kaloko a envoyé tous les justificatifs à l'agence par courrier afin d'être aidé, le courrier lui a été retourné. À ce jour Monsieur Kaloko n'a reçu aucun remboursement de frais de transport depuis janvier 2023 et de sa formation de recyclage de janvier.

Le SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi aucun des responsables n'a pu aidé Monsieur kaloko.

Le SNEPS-CFTC sollicite à ce que la situation de Monsieur Kaloko soit résolu avant les prochaines payes.

Réponse de la Direction

L'ensemble des agents ont perçu une note d'information, via primabox, expliquant le fonctionnement de l'application et permettant d'accéder à plusieurs tutoriels (dont certains sous forme de vidéos) Si son courrier lui à été retourné, il est normal qu'aucun retour n'ait pu lui être fait.

5- Les SSIAP2 de Polaris bénéficient d'une prime d'une centaine d'euros cependant Monsieur KOUADIO nous informe qu'il en bénéficie pas sachant qu'il effectue des vacations de SSIAP2

Le SNEPS-CFTC vous demande de bien vouloir mettre en place la proratisation de la prime attribuée aux SSIAP2 lorsque Monsieur KOUADIO effectue des vacations en SSIAP2.

Réponse de la Direction

Seul le chef de poste perçoit une prime de chef de poste.
Il est le référent sur site, et l'interlocuteur privilégié du client.

**6- Suite à la visite CSSCT faite par Monsieur Ménagé sur le site de CASTEL FRERES, il a été constaté que les consignes ne sont pas à jour (datant de 2015 et 2017)
Il a été constaté une méconnaissance de l'outil d'E-Manager.**



Le SNEPS-CFTC vous demande de régulariser au plus vite les consignes et de bien vouloir former les agents à la bonne connaissance de l'outil E-Manager.

Réponse de la Direction

Nous avons relancé notre client il y a plusieurs semaines sur la revue des consignes, il est revenu vers nous fin de semaine dernière. Nous devons nous entendre sur les disponibilités de chacun afin de définir une date pour se réunir.

7- Les Elus SNEPS-CFTC ont constatés qu'un bon nombre de véhicules de l'agence de Nantes sont toujours dans un état déplorable (intérieur comme extérieur)

Le SNEPS-CFTC vous demande une action rapide sur ce sujet.

Réponse de la Direction

La flotte automobile est actuellement en cours de renouvellement.
Un nouveau véhicule est arrivé la semaine dernière.

8- M. BENHAMMOU évoluant sur le site de Chantenay est amené à effectuer ses samedi de travail sur la Médiathèque.

A la suite de sa vacation de Chantenay.

Pour se faire, il dispose de 30mn au maximum.

Finissant à 13h30 pour reprendre sur l' autre site à 14h.

Étant en transport en commun, il est parfois compliqué pour lui d' être là à l' heure.

Et se retrouve pénalisé.

Comme cela s'est produit le Samedi 27 Mai, arrivant à 14h20.

Le SNEPS-CFTC vous demande la possibilité de ne pas sanctionner du temps de retard si parfois cela arrive.

30mn étant une durée très courte pour faire la jonction.

Le SNEPS-CFTC vous demande quelle amélioration peut être faite pour éviter ce problème ?

Réponse de la Direction

Cela nous à été remonté en compte rendu d'astreinte le week-end du 27 au 29 mai, une action a été menée, nous avons décalé la prise de service de 30 minutes, ainsi que pour le collaborateur sur week-end opposé.

M Benhammou ne sera pas pénalisé concernant son retard.

9- Sur le site de VN Briord, les agents n'ont plus la possibilité de se garer sur site.

Cela oblige à soit payer un stationnement, soit venir en transport.

Selon l' organisation de vie de famille, il est parfois nécessaire de repartir ou d'arriver en véhicule perso.

Le SNEPS-CFTC vous demande quelle solution trouver pour que les agents devant venir en voiture ne se retrouvent pas pénalisés.

Réponse de la Direction

Le stationnement n'est plus autorisé par le client et sa décision s'impose à nous.

Il y a une prise en charge des frais d'abonnement de transport en commun par la société à hauteur de 50% du coût de l'abonnement, contre réception d'une justification d'abonnement de transport en commun.

10- Les Elus SNEPS-CFTC ont constatés que certaines consignes du secteur 2 ne sont pas mise à jour ainsi qu'il y a un manque de trousseaux de clés pour certains sites ou ils sont amenés à intervenir.

Le SNEPS-CFTC vous demande de régulariser au plus vite les consignes et de bien vouloir mettre à jour les trousseaux de clés.

Réponse de la Direction

Nous allons vérifier les consignes mais les sites d'intervention n'ont pas évolué.

Une mise à jour des consignes d'intervention PTI est en cours.

Il n'y a pas de moyens d'accès pour chaque client, une remonté a été effectuée par un agent cette semaine et nous avons mené une action auprès de notre client.

Fin de séance à 12h15

TROCHON Nicolas
DIRECTEUR D'AGENCE